

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XI^e Volume. — N^o 12. — Décembre 1885

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1885

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Reusse, *conservateur du matériel*.
M. Jassemijn, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Vernois.
Vice-Présidents.....	Thirion, Brochon et Vinet.
Secrétaire-Général.....	Macret
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Cagny.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier.....	Drivière.
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Lozet.
Conservateur du Matériel..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Fossiez. — Bougeonnier. — Dupuis. — Guinand. — Salot. — Pecquet. — Palfroy. — Deslandes. — Bordier. — Ferraud. — Duronssoy.
La Chapelle-en-Serval : MM. E. Baudet. — Pichon.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Dubarle.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Dubray.
Trésorier : M. Huss.

LA

NOUVELLE REVUE

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Par Livraisons de 225 à 260 pages

AVEC LA

COLLABORATION DES PREMIERS ÉCRIVAINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

PRIX D'ABONNEMENTS :

	Un An.	Six Mois.	Trois Mois.
Paris.....	50 "	26 "	14 "
Départements et Alsace-Lorraine...	56 "	29 "	15 "
Etranger (<i>Première zone</i>).....	62 "	34 "	18 "

PRIX DU NUMÉRO, A PARIS : 2 FR. 50 C.

EN PRÉPARATION

Pour paraître prochainement à la « Nouvelle Revue » :

La Cité chinoise

PAR

M. G.-EUG. SIMON

Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

La Société de Madrid

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

EN VENTE

9^e ÉDITION

La Société de Londres

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

Edition augmentée de lettres inédites.

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

24^e ÉDITION

La Société de Berlin

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

Edition augmentée de lettres inédites.

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

11^e ÉDITION

La Société de Vienne

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

Edition augmentée de lettres inédites.

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

4^e ÉDITION

La Patrie hongroise

(SOUVENIRS PERSONNELS)

PAR

M^{me} ADAM (JULIETTE LAMBER)

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

On s'abonne à la *Nouvelle Revue*, chez M. E. PAYEN, imprimeur-libraire à Senlis.

On trouve à la même Librairie les numéros de la *Nouvelle Revue* et les Ouvrages ci-dessus.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice :

9207

CB :

4332

SHAS



0 00000 043328

MAISON DELAHAYE-TAILLEUR
A. BAJAC, SUCCESSEUR

breveté s. g. d. g.

A LIANCOURT (Oise).

294 médailles en or, vermeil, argent et bronze, dont 15 médailles d'honneur grand module et 32 primes.

Grandes médailles d'or aux Expositions universelles de 1867 et 1878.

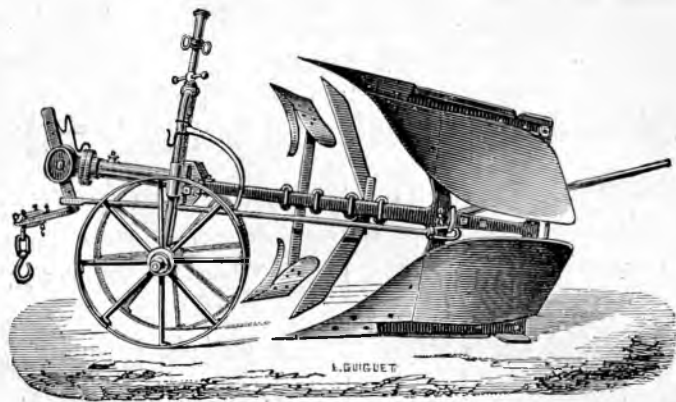
Palme au Concours de Labourage du Petit-Bourg.

Médaille d'or à l'Exposition universelle de Lyon de 1873.

INSTRUMENTS AGRICOLES
FABRICATION & RÉPARATION

Charrues dites Brabants doubles ou simples,
 de toutes dimensions,

Houes à cheval, Rateaux à cheval,
Rouleaux squelettes ou billonneurs,
Arracheurs de betteraves ou de pommes de terre,
Bineuses à betteraves à socs mobiles,
 ET TOUS AUTRES INSTRUMENTS



Brabant mathématique à tête refoulante, breveté s. g. d. g.

M. BAJAC se trouve à Paris, à la Halle aux Blés, tous les Mercredis.
 — à Beauvais, au Café du Chalet, de midi à 7 h.,
 tous les 1^{ers} Samedis, jours des Francs-Marchés, et les Samedis
 tombant quinze jours après.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 6 DÉCEMBRE 1885

PRÉSIDENTE DE M. VERNONIS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est mis aux voix et adopté.

A l'unanimité, l'assemblée vote des remerciements à M. Jassemmin, pour le zèle qu'il a déployé et les services qu'il a rendus dans les postes qu'il a occupés, comme secrétaire et en dernier lieu comme secrétaire-général, et décide qu'il sera nommé secrétaire-général honoraire.

M. le Président rappelle la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Minguet, adjoint au maire de la ville de Senlis, vice-président de la Société.

L'assemblée décide que le discours de M. le Président sera imprimé dans le Bulletin.

M. Jassemmin, rapporteur de la commission nommée pour la vérification des comptes de M. le Trésorier, rend hommage au zèle et au dévouement de M. Drivière. La comptabilité est parfaitement tenue et la rentrée des fonds s'est faite régulièrement.

Il est donné lecture du budget proposé pour 1886, qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection du Bureau central pour 1886, sont élus :

Président	MM. Vernois.....	21 voix.
Vice-Présidents.....	Thirion.....	21
	Brochon.....	22
	Vinet.....	49
Secrétaire-Général	Macret.....	22

<i>Secrétaire-Général-Adjoint</i> .. MM. Cagny	21 voix.
<i>Secrétaire</i>	Legras..... 20
<i>Trésorier central</i>	Drivière 22
<i>Trésorier-Adjoint</i>	Noché 22
<i>Bibliothécaire-Archiviste</i>	Lozet..... 20
<i>Conservateur du Matériel</i>	Tirlet 22

Sont élus ensuite :

Membres du Conseil d'administration :

MM. Simon Compiègne, Fossiez, Bougeonnier, Dupuis, Guinand, Salot, Pecquet, Palfroy, Deslandes, Bordier, Ferraud et Duronssoy.

Membres du Comité de rédaction du Bulletin :

MM. Thirion et Lozet.

Membres de la Commission du Règlement :

MM. Brochon, Deslandes et Guinand.

La séance est levée à 4 heures.

BUDGET DE L'ANNEE 1886

Comptes de l'année 1885.

En Caisse au 31 décembre 1885..... 1.923 f.31

Restes à recouvrer :

Médailles et cotisations 90 »»

2.013 31

Restes à payer :

Facture Robineau fils, fabricant de médailles, 129, rue de Turenne, à Paris..... 48 90

Intérêts de 10 obligations 4 0/0 de la 2^e série 40 »»

A reporter..... 58 90 2.013 31

Report.....	58 90	2.013 31
M. Dubarle, professeur, 4 ^e trimestre de l'exercice 1885	375 »»	
Mlle Sébert, concierge, 2 ^e semestre de 1885	12 50	
M. Payen, solde d'impressions diverses pour l'année 1885	150 »»	
Remboursement de 7 obligations 4 0/0 de la 1 ^{re} série, à 25 f. l'une.	175 »»	
Intérêts desdites obligations.....	7 »»	

778 40

Balance 1.234 91

Recettes de 1886 :

Cotisations :

265 à 40 francs.....	2.650 »»	} 2.710 »»
42 à 5 francs.....	60 »»	

Subventions :

1 ^o Du Ministre.....	500 »»
2 ^o Du Conseil général.....	500 »»
3 ^o De la Ville de Senlis	200 »»
4 ^o Rente de M. le docteur Pigeaux.	20 »»

1.220 »»

3.930 »»

Balance au 31 décembre.... 1.234 91

Total des recettes..... 5.164 91

Dépenses de 1886.

Entretien de la Salle des séances.....	40 »»
Abonnement à la C ^{ie} des Eaux.....	50 »»
A reporter.....	90 »»

Report	90	»»
Assurance contre l'incendie de la Maison du Professeur et de la Tente à l'usage des Expo- sitions	50	»»
Contributions, main-morte	48	»»
Frais de correspondance du Secrétaire-Général.	40	»»
Appointements du Professeur.....	4.500	»»
Gages de la Concierge.....	25	»»
Impressions diverses.....	750	»»
Frais de recouvrements	400	»»
Entretien du Jardin	400	»»
Entretien de la Maison du Jardinier-Pro- fesseur.....	400	»»
Frais de chauffage.....	20	»»
Achat de livres.....	450	»»
Médailles de fin d'année.....	300	»»
Visites de jardins.....	250	»»
Intérêts de 75 obligations de 25 francs 4 0/0 (2 ^e série).....	75	»»
Remboursement de 20 desdites obligations à 25 francs l'une.....	500	»»
Entretien de la Tente	420	»»
Exposition de 1886	800	»»
Dépenses imprévues	476	91
Total des dépenses, égal à celui des recettes.	5.164	91

DISCOURS

*Prononcé par M. Vernois, président, sur la tombe
de M. Minguet.*

M. Minguet, que nous accompagnons aujourd'hui à sa dernière demeure, était vice-président de la Société d'horti-

culture, c'était un homme de devoir, et chaque fois qu'il acceptait une fonction, il y apportait tout son zèle et tout son dévouement.

Malgré les nombreuses occupations dont sa vie était surchargée, en vue du bien de la cité, jamais sa présence n'a fait défaut aux réunions de notre Société, et dans nos délibérations, sa haute intelligence, aussi bien que la justesse de son jugement, ont toujours été pour nous d'un précieux concours.

Les goûts qu'avait M. Minguet pour l'horticulture sont connus de tous; depuis longtemps il avait étudié la science horticole, et mieux que personne il avait compris les services que pouvait rendre notre Société en favorisant le développement de cette science dans les villes et dans les campagnes. Nul, plus pieusement que lui, n'avait contribué à ce développement, et la perte de notre bon et excellent collègue, de notre dévoué vice-président, qui vient de nous être enlevé, alors que nous pouvions espérer le conserver encore pendant de longues années, laissera un grand vide dans notre Société; nos regrets n'en seront que plus sensibles et plus durables.

En déposant sur sa tombe ces quelques fleurs provenant de nos jardins, et artistement groupées par nos collègues horticulteurs, nous avons voulu donner à sa mémoire une preuve de notre vive sympathie.

M. Minguet a cessé de pouvoir rendre service, c'est-à-dire M. Minguet a cessé de vivre.

Adieu, cher collègue, au nom de toute la Société d'horticulture.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

La Chaux en culture maraîchère. — Combien de maraîchers s'étonnent de voir leur terrain frappé de stérilité après

un grand nombre d'années productives, de cultures bien conduites et de récoltes abondantes. Et cependant, tous les ans, le fumier succède au fumier ; depuis si longtemps qu'on la cultive, la terre en a absorbé des quantités considérables, elle en est noire.

Dieu ! le bon terrain ! disent les praticiens, et ils s'étonnent de voir les cultures y languir. A quoi cela tient-il ? Tout bonnement à ceci : le terrain, devenu d'un brun plus ou moins noir, onctueux au toucher, est transformé en une véritable tourbière par l'énorme quantité de débris végétaux qu'on y a accumulés depuis des années. La proportion entre les éléments organiques et minéraux est rompue. Malgré sa richesse alimentaire, le sol est pour ainsi dire stérilisé par la présence des acides et par l'insolubilité des matières nutritives qu'il renferme.

Les plantes y subissent un véritable supplice de Tantale ; mourantes, elles sont en contact avec les aliments et ne peuvent les absorber.

Un simple chaulage suffit généralement pour faire un miracle, c'est-à-dire pour enlever au sol son aridité et pour rendre au sol sa fertilité des premiers jours.

Les amendements calcaires ne sont donc pas assez connus en jardinage ; trop prodigue de matières organiques, on est avare de matières minérales. Il fut un temps où l'agriculture tomba dans la faute contraire ; elle voulut substituer la chaux au fumier. Depuis, toute désillusionnée, dame Agriculture, pour avoir voulu trop amender ses terres, s'est amendée elle-même en revenant à de meilleurs principes. En somme, si l'excès de chaux peut nuire, l'excès de fumier nuit aussi ; conclusion connue : l'excès nuit en tout.

(Société d'horticulture de Compiègne).

*
* *

Des Camellias. — S'il est une plante qui résiste aux

caprices de la mode et se maintient dans les cultures, c'est évidemment le *Camellia* qui, en effet, semble réunir toutes les qualités que doit posséder une plante véritablement ornementale. A un feuillage magnifique et persistant s'ajoutent des fleurs nombreuses, des plus variés comme forme et comme coloris, se succédant pendant cinq mois à partir de décembre jusqu'en avril.

Eh bien ! tant de mérites n'ont pu vaincre la loi commune ; le *Camellia* tend à disparaître ! Pourquoi ? On ne saurait le dire. En effet, aux mérites précités ajoutons que le *Camellia* est rustique et peut supporter la plupart de nos hivers sans aucun abri ; ce qu'il faut, c'est, lorsque les fleurs s'épanouissent, les garantir un peu contre les intempéries. Avec cette précaution, on a de belles plantes sur lesquelles pendant quatre mois et même plus, on peut cueillir des fleurs.

Ce qui a probablement contribué à discréditer un peu le *Camellia*, c'est la croyance générale qui en a fait une plante de serre exigeant de la terre de bruyère, deux assertions qui, sans être tout à fait fausses, sont du moins très exagérées. En effet, pour la rusticité, le *Camellia* peut aller de pair avec beaucoup d'autres espèces d'arbustes ; ce qui peut arriver, c'est la destruction ou l'altération de ses boutons, lors des grands froids, ou la perte des fleurs par les pluies ou par les neiges qui se montrent fréquemment à l'époque de la floraison. Il est toutefois facile de les garantir à l'aide de paillasons ou de toiles gommées, dont on enveloppe les plantes à cette époque. Si les arbres sont plantés le long d'un mur au nord, ce qui paraît être la meilleure exposition, la chose est encore plus facile, puisqu'il suffit d'étendre les toiles ou les paillasons devant les plantes, en formant une sorte de rideau.

Quant à la terre de bruyère, elle n'est pas indispensable, si ce n'est quand les sujets sont jeunes et qu'on les met en pleine terre. Ce que les *Camellias* redoutent surtout, c'est l'élément calcaire ou gypseux. Un sol profond, argileux-sili-

ceux, léger, rendu un peu spongieux par additions de détritux végétaux, tels que gazons pourris, herbes décomposées, etc., reposant sur un sous sol très-perméable, convient beaucoup aux Camellias. Dans ces conditions, ils ne redoutent pas l'humidité, dont, au contraire, ils s'accommodent très bien. Des arrosements abondants, lorsque les plantes sont entrées en végétation, c'est-à-dire aussitôt que la floraison est passée, sont très favorables aux Camellias, surtout si le sol est léger, bien aéré et repose sur un sol très perméable. Au contraire, une humidité stagnante leur est nuisible. Il faut donc l'éviter. A l'aide de ces quelques précautions, d'ailleurs peu importantes, l'on pourra cultiver des Camellias à peu près partout et jouir pendant toute l'année d'arbustes très jolis par le feuillage, et, pendant quatre mois, d'une floraison splendide.

Plantation. — On la fera en mars, époque où les Camellias vont entrer en végétation. Le sol étant préparé comme il est dit ci-dessus, on fera un bon trou, que l'on emplira de terre de bruyère très grossièrement concassée, dans laquelle on plantera, en ayant soin, si les plantes sont vieilles en pot, de gratter légèrement la motte, de manière à mettre un peu les racines à nu, et qu'elles puissent de suite « travailler » dans la nouvelle terre. Si, plus tard, l'on s'apercevait que les plantes souffrent, par suite de la mauvaise qualité du sol, on enlèverait avec précaution celui qui entoure les racines et on le remplacerait par de la terre appropriée, mais jamais, toutefois, avec de la terre de bruyère usée, qui, de presque tous les sols, est le plus mauvais. En même temps, si les plantes étaient fortes, il serait bon de supprimer un certain nombre de branches. Outre une bonne mouillure, que l'on devra donner lors de la plantation, des bassinages plus ou moins répétés favoriseront la reprise et activeront la végétation.

Taille. — Elle est peu importante et consiste surtout à maintenir les formes si elles doivent être régulières, par

conséquent à rogner les parties qui prennent trop de développement.

Il va sans dire que, autant que possible, l'on devra, pour faire une plantation de Camellias, choisir les endroits du jardin les plus convenables, c'est-à-dire assez abrités, et surtout non exposés au grand soleil. Lorsqu'on aura le choix, un espalier contre un mur opposé au nord sera ce qu'il y a de mieux. Quand au sol, s'il est calcaire, on devra l'enlever et en constituer un plus approprié.

E.-A. CARRIÈRE.

(Bulletin de la Société d'horticulture de Nancy).

* *

Le nettoyage des écorces — Nous trouvons dans plusieurs journaux un article de M. l'abbé Lefèvre recommandant le nettoyage des écorces, que nous croyons devoir reproduire :

L'écorce ou *système cortical* qui recouvre le bois, est formée de couches d'un tissu fibreux, le *liber*, recouvertes dans leur jeunesse, d'une couche de tissu cellulaire qu'enveloppe l'*épiderme*.

Le *liber* est composé de canaux ou vaisseaux par lesquels la sève élaborée dans les feuilles descend jusqu'aux racines provoquer l'émission de nouvelles radicelles.

Dans sa marche, la *sève descendante* ou *cambium* forme de nouvelles couches de bois et aussi de nouvelles couches de *liber*, avec cette différence que, dans le bois, la couche la plus nouvelle est toujours la couche extérieure, tandis que dans l'écorce, la couche la plus récente est la couche intérieure.

Les fentes de l'écorce servent d'asile aux insectes pour s'y réfugier et y déposer leurs œufs.

Il faut détruire tous les parasites animaux ou végétaux.

Le moyen le plus efficace, c'est le grattage de l'écorce. Il faut râcler avec soin les écorces durcies et recueillir, pour les brûler, les râclures avec les insectes et les œufs qu'elles renferment, les lichens, les mousses, etc.

Le grattage fait découvrir les chancres dont souvent rien ne trahit la présence, et surtout des vers qui, tantôt creusent dans la partie saine de l'écorce des galeries sinueuses, grandissent de jour en jour. Leurs ravages sont tels que la mort d'une branche, et quelquefois celle de l'arbre, en est la suite. Pendant le cours de la végétation, sur les arbres vigoureux, le mal est moins sensible parce que l'arbre reforme en partie les tissus dévorés; mais, en hiver, les ravages s'étendent de plus en plus, en sorte qu'au printemps un grand nombre de canaux se trouvent détruits. La végétation languit à son début, les fleurs n'ont pas la nourriture suffisante, les fruits ne nouent pas, le prolongement des branches est maigre, souffre dans toutes ses parties essentielles, il a moins de force pour combattre le fléau qui l'épuise, et, à la longue triomphe de lui.

Les chancres agissent comme les vers et leur action est tout aussi meurtrière. Ils ne sont pas rares sur les vieux arbres où ils sont souvent aussi nombreux qu'étendus.

Il faut, avec la serpette, enlever jusqu'au vif toute la partie malade et recouvrir toute la plaie avec un mastic. Sur l'écorce coupée net, il se formera un bourrelet qui ira grandissant jusqu'à ce que la plaie soit entièrement couverte. Il serait dangereux de mettre les tissus à nu quand la gelée est à craindre; aussi pour faire cette opération comme pour toutes les autres, dont j'aurai à parler, dans lesquelles l'écorce doit se reformer sur la partie coupée, il faut attendre le mois de mars. La couche intérieure du bois, n'ayant subi les influences délétères ni de la pluie, ni du soleil, ni de la gelée, se recouvre promptement, surtout si on a la sage précaution de la protéger par un mastic. C'est toujours avec un mastic que l'on doit couvrir la partie de l'écorce mise à nu.

On peut se servir, soit de l'onguent de St-Fiacre que l'on forme d'un mélange de bouse de vache et d'argile trituré avec des balles d'orge ou de blé, soit d'un mastic que l'on compose avec 28 parties sur cent de poix de Bourgogne, 28 de poix noire, 16 de cire jaune, 15 de suif et 14 de cendres tamisées.

Quand les parties de ce mélange sont bien fondues, on répand le mastic en galette sur le sol. Il se conserve indéfiniment.

Le grattage de l'écorce peut se faire en tout temps; mais il vaut mieux profiter du moment où les écorces sont attendries par quelques jours d'humidité. Elles s'enlèvent très facilement, surtout si on se sert d'un instrument convenable.

Je me résume :

Tout propriétaire, soucieux de ses intérêts, devra entretenir le tronc et les branches de ses arbres fruitier et autres dans un état de *propreté parfaite*.

L'ABBÉ LEFÈVRE.

*
* *

Cidre fait par lixiviation (1). — On peut faire du cidre en soumettant les pommes écrasées à la *lixiviation*; procédé extrêmement simple, auquel les ouvriers peuvent avoir recours, même dans les grandes villes, et se procurer ainsi, à peu de frais, une boisson très saine, très bonne.

Il a été vulgarisé par un de mes savants confrères, le docteur Malfilâtre, de Trun (chef-lieu de canton de l'Orne), auteur d'études extrêmement intéressantes sur les pommes, le cidre et l'eau-de-vie de cidre.

Voici en quoi consiste ce procédé :

Les pommes écrasées, n'importe par quel moyen, sont placées dans une cuve avec un orifice à la partie inférieure. On verse dans cette cuve une plus ou moins grande quantité d'eau, suivant le degré de force du cidre que l'on veut obtenir. — Au bout de quarante-huit heures, on laisse couler cette première *infusion* par l'orifice inférieur. Puis on ajoute une nouvelle quantité d'eau qui remplace celle qui restait encore dans le marc, lequel, après cette seconde macération, est complètement épuisé.

Les phénomènes d'endosmose ou d'exosmose se passent

(1) Lixiviation, du latin : *lixivia*, lessive. Columelle a dit : *lixivium vinum*, vin de lessive, c'est-à-dire mère-goutte, vin qui coule du pressoir ou de la cuve, sans que le raisin ait été pressuré.

très régulièrement et complètement. On obtient ainsi un liquide en tout semblable au cidre fait par le procédé ordinaire et additionné d'une certaine proportion d'eau.

(Extrait du livre : *Du Cidre*, par M. Denis Dumont, professeur à l'École de Médecine de Caen).

*
**

Moyen d'obtenir des radis roses en toute saison. — Le *Bulletin de la Côte-d'Or* indique un curieux procédé pour obtenir en toute saison ces jolis radis roses, délices des amateurs au printemps.

« Pour les obtenir, il faut faire tremper la graine dans l'eau pendant trente-quatre heures; la placer dans un sac de toile et l'exposer dans un lieu convenable, afin qu'elle reçoive la plus forte chaleur du soleil. Quand les graines commencent à germer, les semer dans un lieu bien exposé au soleil et les recouvrir d'une cuve ou vieux tonneau scié en deux. Trois jours, dit l'auteur du procédé, suffisent pour obtenir des radis gros comme une noisette, n'ayant à leur extrémité que deux petites feuilles rondes. En hiver, on peut très facilement obtenir le même résultat, en trempant la graine dans l'eau tiède et en faisant les semis dans un endroit abrité. »

Ce procédé convient aux amateurs aussi bien qu'aux jardiniers, qui voudraient en hiver obtenir ces excellents radis roses, toujours appréciés des gourmets.

*
**

Conservation des salades en hiver. — Le *Jardinier Suisse* relate que M. Riffaud a découvert (ou retrouvé) un moyen facile pour conserver les Chicorées et les Scaroles pendant l'hiver. C'est de tendre des fils de fer dans une cave et d'y suspendre les salades, la tête en bas, après en avoir enlevé les feuilles flétries. Elles doivent avoir été arrachées au moment des premières gelées et en y laissant une petite motte de terre aux racines. Elles blanchissent bien dans cette position.

ENGRAIS G. SERPIN

INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

A PARIS, 24, rue des Halles.

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.
Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.
Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil avec diplôme, offerte le 17 août 1884,
par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise, en témoignage de leur satisfaction
pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais G. SERPIN.

Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel,
à base de goudron, breveté s. g. d. g.,
sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes récompenses accordées à ce genre de fabrication.

Une notice explicative est adressée franco aux personnes qui en font la demande.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES
à toutes les cultures.

ENGRAIS G. SERPIN

Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

FERTILISANT G. SERPIN

Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

INSECTICIDE PUR G. SERPIN

Pouvant se mêler à tous les engrais.

LEFÈVRE

SERRURIER - CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

A VENDRE

EN UN OU PLUSIEURS LOTS

UN GRAND JARDIN

SITUÉ A SENLIS

Traversé par un cours d'eau de source, garni d'espaliers et d'arbres à fruits en plein rapport, avec potager, et orné de bosquets, charmilles, gazons, etc.; ce Jardin tient à la route Nationale, à la vieille rue de Paris, à la place Saint-Martin et à la rue de la Bretonnerie.

Cette situation en bordure de trois rues et d'une place, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, le rend très propre à la construction d'une ou de plusieurs maisons d'un produit assuré.

Grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à M. FOU CART, propriétaire, ou à M^e MOREL, notaire à Senlis.

Leçons d'Horticulture.

JANVIER 1886.

*Taille de la Vigne et Maladies des Arbres.
Moyens de les guérir.*

- | | |
|-----------------------------|---|
| <i>Senlis :</i> | Dimanche 3, à midi 1/2, au jardin de la Société. |
| <i>Saint-Maximin :</i> | Jeudi 7, à 10 heures du matin à la mairie. |
| <i>Précy :</i> | Jeudi 7, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Baron :</i> | Dimanche 10, à 10 heures du matin, à la mairie. |
| <i>Nanteuil :</i> | Dimanche 10, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Vineuil :</i> | Jeudi 14, à 9 heures du matin, chez M. Dupré. |
| <i>Apremont :</i> | Jeudi 14, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Gallé. |
| <i>Pontarmé :</i> | Dimanche 17, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis. |
| <i>La Chapelle :</i> | Dimanche 17, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Crépy :</i> | Jeudi 21, à 10 heures du matin, à la mairie. |
| <i>Betz :</i> | Jeudi 21, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Roblin. |
| <i>Fleurines :</i> | Dimanche 24, à 10 heures du matin, chez M. Demichy. |
| <i>Pont-Ste-Maxence :</i> | Dimanche 24, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |
| <i>Ermenonville :</i> | Jeudi 28, à 10 heures du matin, chez M. Thié nard fils. |
| <i>Plessis-Belleville :</i> | Jeudi 28, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie. |

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société) ainsi que les encartages seront également confiés aux soins de l'imprimeur. (Voir son tarif.)

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nom et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Vinet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.